

Faut-il parler en alsacien dans les assemblées politiques ?

Par Aude Raso – France Bleu Alsace - le 28 juin 2023

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-la-redaction-de-7h45/faut-il-parler-en-alsacien-dans-les-assemblees-politiques-8944559>

Le conseiller d'Alsace et maire de Roeschwoog (Bas-Rhin) Michel Lorentz est l'invité de France Bleu Alsace. Il a tenu un discours remarqué en langue alsacienne à la Collectivité européenne d'Alsace. Réécoutez son interview.



Collectivité européenne d'Alsace, photo d'illustration © Maxppp - Vanessa MEYER

C'était en avril dernier dans l'assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace. Michel Lorentz prenait la parole dans une allocution entièrement en alsacien. "C'était une séance un peu particulière où nous parlions de l'avenir de l'Alsace, précise l' élu sur France Bleu Alsace. Il était donc assez logique de parler dans la langue qui caractérise l'Alsace, qui fait partie intégrante de notre identité et de notre altérité."

En Corse et en Catalogne, plusieurs collectivités ont été récemment retoquées par la justice pour avoir inscrit dans leur règlement intérieur que les débats pouvaient se dérouler en langue régionale, au motif que le français est la langue de la République. "Notre préfète n'est pas venue me taper sur les doigts", sourit Michel Lorentz, qui est aussi maire de Roeschwoog (Bas-Rhin). Il avait distribué au préalable son discours en version française.

Langues régionales : les élus peuvent-ils débattre en alsacien ?

Pour Michel Lorentz, "il faut bien sûr s'exprimer dans une langue compréhensible pour tout le monde, mais qu'on ait la possibilité de garder ces langues régionales. Et pas chaque fois de leur marcher dessus, comme on le fait depuis l'après-guerre dans notre pays".